



Communiqué de la Commission Régionale de Discipline

Dans sa séance du 22/09/2025, la commission de discipline a prononcé les sanctions suivantes :

☛ Pour des dossiers de productions de faux certificats médicaux :

Dossier 1	Dossier 2
Retrait de 4 points	Retrait de 3 points
4 ans ferme instigateur	4 ans ferme instigateur
6 mois sursis Président	6 mois avec sursis pour 2 Co-Présidents
2 matches avec sursis pour 8 joueurs	2 matches avec sursis pour 6 joueurs
	1 mois avec sursis pour 2 dirigeants
Amendes : 3 170 euros	Amendes : 2 635 euros

☛ 18 mois de suspension dont 6 assortis du sursis à un Président de Club et 6 mois ferme à la Secrétaire en raison de leurs comportements à l'occasion d'une rencontre de Coupe de France.

La prochaine séance de la commission aura lieu le 30/09/2025.